

De L'Etat et de la République

Quand l'Etat « conçu pour être le siège impassible du Pouvoir en arrive à n'être que l'alibi de ceux qui gouvernent en son nom, alors le mythe dégénère en mystification et l'Etat imaginé pour purifier le Pouvoir de toutes les faiblesses humaines en arrive à leur servir de justification » Georges Burdeau, *L'Etat*, Le Seuil, 1970.

Le « protocole » Lang/SNPDEN

Dans la République, les fonctionnaires sont recrutés par l'Etat, sur les critères du mérite républicain, par le biais de concours nationaux, qui garantissent l'équité de traitement pour les candidats. L'indépendance qui en découle n'est guère satisfaisante eu égard à la commodité d'avoir, pour le pouvoir en place, un corps de fonctionnaires aux ordres. La tentation est forte : tout pouvoir cherche à assurer son empire et à conforter toujours davantage sa position.

Sous le ministère Jack Lang, un « protocole » avait été signé avec le SNPDEN, qui visait à subordonner toujours plus les chefs d'établissement au ministre. L'article 1 du statut de 1985 définissant le rôle et les fonctions de chef d'établissement a donc été modifié. Au lieu de la rédaction antérieure : « Le chef d'établissement représente l'Etat », il a été ajouté un *addendum* particulièrement instructif : « il est *donc* porteur des objectifs et intérêts du ministre de l'Education nationale ».

Le SNCA-Eil Convergence avait en son temps dénoncé cette rédaction en soulignant le caractère pétainiste de la formulation. On se souvient sans doute que le glorieux maréchal exigeait des fonctionnaires qu'ils prêtassent serment à sa personne. Depuis la formule a été reprise et corrigée ainsi : « il est *donc* porteur des objectifs et intérêts du ministère... ». Voir article de M. PERRIER, revue *Direction*, SNPDEN, avril 2012.ⁱ

Ce qui ne change pas grand-chose au fond. Le texte lie indissolublement l'Etat à la personne du ministre ; en gros : l'Etat est la somme des ministres. Voilà *donc* (sic !) le chef d'établissement vecteur-porteur de l'idéologie du ministre en place.

Cette dérive ne correspond en rien à une lecture républicaine de l'Etat : dans la République, « l'Etat est la forme politique de la Nation », en aucun cas la somme des ministres ! Représenter l'Etat, c'est porter les valeurs de l'intérêt général, de la République, qui transcendent largement l'horizon étriqué du ministre très provisoirement en place. Quelles que soient les contorsions auxquelles le SNPDEN se livre pour expliquer que le chef d'établissement n'est pas le serf du ministre, ou que, tout en l'étant, il n'a jamais été aussi « autonome », le « protocole » qu'il a accepté de cosigner lie le chef d'établissement à la personne du ministre.

L'idéologie travaille la langue

Le travail de Victor KLEMPERER *LTI, la Langue du III^e Reich*ⁱⁱ, démontre que l'idéologie totalitaire se crée un « dictionnaire à part soi », trafique la langue pour s'imposer insidieusement.

Toute idéologie se livrant au même travail, on pourra observer le traitement que nos libéraux font subir à la notion d'Etat : il vise toujours à confondre la fonction et la personne. On doit dire la ministre, si le titulaire du portefeuille est une femme ; ce qui est proprement une aberration : « Les particularités de la personne ne doivent pas empiéter sur le caractère abstrait de la fonction dont elle est investie, mais

au contraire s'effacer derrière lui ... ce n'est pas en effet Madame X qui signe une circulaire, mais le ministre, qui se trouve être pour un temps une personne de sexe féminin », *Académie française*, oct. 2014.

« L'Etat, c'est moi ». Cette formule se conçoit dans une monarchie, *a fortiori* de droit divin. Elle consiste à faire équivaloir l'Etat à la personne du souverain. Toutes les dérives autoritaires viennent de là : dès que l'Etat n'est plus que la somme des individus qui le dirigent, la République est perdue.

ⁱ Il ne reste heureusement plus rien dans la Loi de cet assujettissement : décret 2008-263 du 14 mars 2008.

ⁱⁱ Ed. Pocket Agora, numéro 202.